

simple. clair. helvetia.
Votre assureur suisse

Adresse postale
Helvetia Assurances
Case postale 99
8010 Zurich

Modification de l'ordre des bénéficiaires

Personne assurée

Police n°

Données personnelles

- ☐ Madame
☐ Monsieur

Prénom

Nom

Rue

N°

Code postal

Lieu

Pays

Date de naissance

État civil

dès, date

Courriel

Modification de l'ordre des bénéficiaires

Remarque: Au cas où une personne désignée comme bénéficiaire selon LPP ferait valoir ses droits après le décès de la personne assurée, la Fondation ne pourrait garantir le maintien de la clause bénéficiaire désirée.

En principe, le règlement prévoit la clause bénéficiaire suivante

Le bénéfice de l'assurance revient aux personnes suivantes:

a) en cas de vie, le preneur de prévoyance
b) en cas de décès de celui-ci avant que la prestation de vieillesse ne soit due, les personnes ci-après dans l'ordre suivant:

1. les survivants selon l'art. 19, 19a et 20 LPP,
2. les personnes physiques à l'entretien desquelles le preneur de prévoyance subvenait de façon substantielle, ou la personne avec qui il a partagé sa vie de façon ininterrompue au cours des cinq dernières années précédant son décès ou qui doit subvenir à l'entretien d'un ou de plusieurs enfant(s) commun(s),
3. les enfants de la personne décédée qui ne remplissent pas les conditions selon l'art. 20 LPP, les parents ou les frères et sœurs,
4. les autres héritiers légaux, à l'exclusion des collectivités publiques.

Je désire la précision / modification suivante – avec justification – de la clause bénéficiaire:

Protection des données

Toutes les données à caractère personnel sont traitées conformément à la législation en vigueur. Dans la prévoyance professionnelle obligatoire, les dispositions relatives à la protection des données de la LPP s'appliquent (art. 85a ss LPP). Les dispositions de la LPD s'appliquent en complément. C'est la LPD qui s'applique à la prévoyance professionnelle uniquement surobligatoire (vous trouverez des informations à ce sujet, comme l'identité et les coordonnées des responsables, les finalités du traitement, etc. sur www.helvetia.ch/protectiondesdonnees).

Lieu et date

Signature de la personne assurée
